

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB

Conseil Intercommunal de l'AIAB - Commission des travaux

REÇU
17 juin 2019

Préavis 02/2019 : Demande d'un crédit de CHF : 28'000.- destiné à financer la sonorisation des locaux et aménagements sportifs

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et les Conseillers Intercommunaux de l'AIAB,

La commission des travaux du conseil intercommunal de l'AIAB s'est réunie le 6 juin 2019 à Borex. Elle remercie MM. Jean-Luc Vuagniaux et Denis Kupferschmid, membres du CODIR, présents lors de la réunion, qui ont répondu à toutes les questions formulées par la commission.

Projet

L'installation d'un dispositif d'alarme n'a pas encore été effectuée dans les salles de gym. Pour combler cette lacune, il est prévu d'installer des nouveaux haut-parleurs dans les salles de gym 1 et 2 et d'équiper également la place de sport. Ces nouveaux équipements seront reliés à la centrale d'alarme du complexe scolaire. Les câbles seront tirés dans les canalisations existantes et les faux plafonds. Ces nouveaux haut-parleurs permettront également d'avoir une sonorisation de qualité lors de manifestations et les élèves n'auront plus d'excuses pour ne pas entendre la sonnerie de reprise des cours depuis la place de sport.

Les entreprises mandatées ont été choisies en fonction de leurs connaissances des lieux du fait qu'elles ont déjà œuvré lors de la construction du restaurant scolaire.

La commission des travaux estime que ces aménagement sont justifiés pour des raisons de sécurité et amélioreront également la qualité des prestations fournies aux utilisateurs des salles de gym et de la place de sport.

Recommandation au Conseil

Au vu de ce qui précède, la commission des travaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillères et les Conseillers

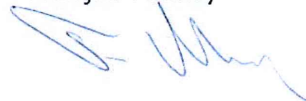
1. d'approuver le préavis de fonctionnement 02/2019 : Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier: Demande d'un crédit de CHF : 28'000.- destiné à financer la sonorisation des locaux et aménagements sportifs (salle de gym et terrains extérieurs) ;
2. D'accorder un crédit de CHF 28'000.- pour la réalisation des travaux;
3. De financer ce montant par la trésorerie courante;
4. De débiter les factures relatives à la réalisation du projet sur le compte 351.311.3 ;
5. Charges d'exploitation: Ces travaux ne génèrent pas d'autres charges supplémentaires que celles enregistrées jusqu'à présent pour l'installation en fonction;
6. D'autoriser le CODIR à entreprendre les travaux.

Borex, le 12 juin 2019

Les membres de la commission:


Cedric Gorgerat

François Mathey



Didier Zumbach (excusé)